

# NEWSLETTER

Sarah EL HAÏRY

Semaine du 19 au 25 novembre 2018

## La lettre de la Députée

Madame, Monsieur,



Cette semaine s'est tenu le 101e congrès des maires de France. Après avoir rencontré à plusieurs reprises les élus de ma circonscription, j'ai entendu les difficultés auxquelles ils font face pour administrer au mieux leurs communes. Ayant conscience de ces problématiques, le groupe Démocrate et Apparentés a remis à la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, une

**dizaine de propositions** afin de répondre aux inquiétudes soulevées par les maires.

L'objectif est double: il s'agit à la fois **d'affirmer notre soutien à ces élus de terrain**, mais aussi de les **accompagner dans la mise en place des réformes et de leurs projets**.

Le **statut de l'élu local doit être révisé**, à la fois du point de vue de sa rémunération, mais aussi quant à l'accès à la formation durant le mandat. Une réflexion autour du retour à la

vie professionnelle et de la responsabilité pénale du maire doit également être menée. **Les relations entre les communes et les intercommunalités doivent être**

**repensées**. L'avis des maires doit être plus sérieusement pris en compte au sein des communautés de communes ou bien encore de permettre aux maires de petites communes de se faire représenter par un conseiller municipal lors d'un vote délibératif. La communication des informations concernant les outils financiers à la disposition des communes, notamment les fonds

européens comme le FEDER, est encore trop confidentielle. Ce problème de communication se retrouve aussi à l'échelle nationale: les dotations de l'État sont annoncées de façon assez floue, empêchant les élus communaux de prévoir leur budget de façon sereine.



Chaque année je profite du congrès des maires pour recevoir les maires de ma circonscription.

Sarah El Haïry  
Députée de Loire-Atlantique

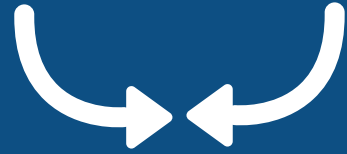
# Améliorer la trésorerie des associations

## PROPOSITION DE LOI EN 5 ARTICLES



### Art.1 PERMETTRE LES EXCÉDENTS

Donner la possibilité aux associations de conserver un excédent raisonnable d'une subvention à condition que l'objectif ait été atteint et d'avoir eu une bonne gestion financière de cette subvention.



### Art.II AUTORISER LES PRÊTS ENTRE LES ASSOCIATIONS

Laisser la possibilité aux associations d'un même réseau le droit d'effectuer des prêts entre elles comme cela est déjà le cas en Italie ou aux Pays-Bas.



### Art.III IDENTIFIER LES COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Des milliers de comptes bancaires d'associations sont inactifs, il s'agit de flécher leur contenu vers le Fond de Développement de la Vie Associative et permettre ainsi de redistribuer cet argent vers les associations



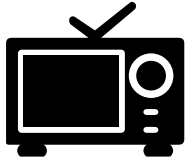
### Art.IV PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS D'UTILISER LES BIENS MAL ACQUIS

L'agence gérant les biens confisqués suite à une décision pénale peut mettre à disposition des biens immeubles au profit d'associations reconnues d'intérêt général.



### Art.V DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LA FISCALITÉ LIÉE AUX DONS

Prélèvement à la source, développement du mécénat, suppression de l'ISF sont autant de mesures nouvelles qui ont modifié les habitudes de générosité. Afin de préparer de nouvelles pistes et d'améliorer les dispositifs, nous devons avoir un constat clair.



# Passages Médias

## Télévision

21/11 à 11h: Le Live BFM



Mouvement des gilets jaunes

## Presse

22/11: Ouest France



"Héric: les jeunes conseillers rencontrent les élus"

24/11: Paris France AFP



"Gilets jaunes" : "Un mouvement voué à l'échec"  
(Bourlanges, Modem)

***Pour plus d'actualité et de réactivité, retrouvez moi sur les réseaux sociaux***



Permanence parlementaire : 318 route de Saint Joseph - 44300 Nantes  
(Accès Boulevard des Batignolles)

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université - 75007 Paris

Mail : [cabinet@elhairry.fr](mailto:cabinet@elhairry.fr)

Téléphone : 09 62 57 69 09

Site internet & Prise des rendez vous : [www.elhairry.fr](http://www.elhairry.fr)